

## Pourquoi SUD interrompt les négociations sur la GPEC.

### Qu'est-ce que la Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences (GPEC) ?

Issue de la loi de Cohésion Sociale (loi Borloo) du 18/01/2005, la GPEC est un accord de méthode destiné à lutter contre les licenciements économiques en faisant le pari que le **dialogue social** permettra d'anticiper les restructurations et de traiter en amont les évolutions de carrière.

La GPEC institue une négociation tri annuelle portant sur la consultation du Comité d'Entreprise concernant la stratégie de l'entreprise et ses effets prévisibles sur l'emploi et les salaires. La négociation porte également sur la mise en place d'un dispositif de GPEC ainsi que des mesures d'accompagnement susceptibles de lui être associées, en particulier en matière de formation, de bilan de compétences, d'accompagnement à la mobilité professionnelle et géographique du salarié.

**Elle permet la conclusion d'un accord de méthode «à froid», voire la négociation de mesures d'un plan social économique (PSE) futur.**

Nous pouvons déjà constater que le législateur oriente aisément les grosses entreprises vers la mise en place d'un accord GPEC. Mais qu'attend ce législateur, au vu des énormes bénéfices engendrés par ces sociétés, pour empêcher des délocalisations et des fermetures ?

Pour coller à l'actualité, il faut savoir que de nombreuses entreprises du secteur automobile (PSA/Citroën, Renault, ...) ont mis en place un accord GPEC. Et pourtant, la réalité est bien là. Même si la crise financière a précipité les événements, il est reconnu que de nombreuses erreurs ont été commises dès l'élaboration de leurs plans stratégiques respectifs. En conclusion, **le constat est amer; chômage technique et plans sociaux se multiplient.** Mais face à cette crise sociale sans précédent, n'êtes-vous pas surpris qu'aucune organisation syndicale représentative au niveau national n'ait réagi d'une façon proportionnée à la gravité de la situation.

Difficile de crier au scandale quand on est dans le principe du « dialogue social » avec le patronat.

Avec un accord GPEC, l'employeur ne cherche qu'à se soustraire à ses obligations : il suffira à la direction d'afficher son plan stratégique et de définir les compétences nécessaires. De là, elle aura la possibilité de disposer des salariés suivant ses besoins. En fait, **l'opérationnel prend le pas sur l'humain.**

Le patronat dispose de ses salariés au même titre que des moyens industriels. Et si le salarié n'a pas sa place dans la grille des compétences requises, il est « exclu ».

### La « négociation » GPEC à SPS

Concernant SPS, le 09/10/07, la direction décidait d'ouvrir des négociations sur un accord GPEC. Non content de décider l'ouverture des négociations, elle impose sa ligne de conduite. Elle ne retient que les sujets qui l'intéressent (bilan des compétences, mobilité, formation), n'hésite pas à récupérer les droits acquis du salarié (DIF) et impose son calendrier (suspend les négociations pour maintenant les accélérer). En fait, **la direction n'a rien à négocier.** Elle impose en vue d'aboutir à un accord avec ses partenaires sociaux. Tellement pressée, la direction fixe une nouvelle réunion dite de négociation mais en fait, elle soumet à la signature un projet d'« accord d'entreprise – La Gestion prévisionnelle des Emplois et des Compétences chez Snecma Propulsion Solide ».

Ces derniers temps des « rumeurs » circulent sur le rapprochement SME/SPS (Héraclès). De même, la direction décide de vendre l'activité capteurs. C'est dans ce contexte qu'elle attend une signature des organisations syndicales pour une GPEC.

Comment est-il envisageable de faire de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences dans ce contexte. **L'avenir des salariés ne peut pas être bradé par des simulacres de négociation.**

Depuis son origine, SUD a dénoncé les effets pervers de ce fameux « dialogue social ». Cet accord GPEC pourra donner des moyens supplémentaires aux instances (CCE et CE) mais n'apportera aucune protection sur le devenir des salariés. Il suffit de voir comment cette même direction pratique sur la diffusion d'informations concernant le projet Héraclès. Silence total. Encore une fois, **les salariés seront mis devant le fait accompli.**

## **Position de SUD**

SUD a participé aux 8 réunions de « négociation ». Mais, le mercredi 10 décembre 2008, **SUD fait le choix de ne pas participer à cette réunion qui introduit la signature d'un accord GPEC.** Dans le

contexte actuel, SUD préfère être aux côtés des salariés qui s'inquiètent sur leur avenir. Notre place n'est pas à côté de cette direction qui cherche un accord avec les organisations syndicales pour avancer plus librement dans ses projets. **Notre vision du syndicalisme n'est pas de vouloir accompagner systématiquement la direction.**

Le 08 décembre 2008, SUD a adressé un courrier à la direction de SPS (voir ci-après). Nous attendons des réponses claires et précises avant de revenir à la table des négociations.

Les salariés de SPS veulent connaître leur avenir à SPS ; devenir des Capteurs et autres projets Héraclès, ...

Le Haillan, le 08 décembre 2008



Monsieur B.AMIENS  
DRH Snecma Propulsion Solide  
33187 Le Haillan

Copies : P.Lacour – DRS  
CFTC – CFE/CGC – CGT/FO – CFDT et CGT

Monsieur le Directeur des Ressources Humaines,

Le 09 octobre 2007, vous avez initié l'ouverture de négociations afin d'aboutir à la signature d'un accord sur la Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences (GPEC). Durant toute cette période, vous n'avez eu de cesse d'imposer vos directives qu'il s'agisse des points pouvant être abordés lors des réunions comme du calendrier de celles-ci.

Toutes les organisations syndicales ont mis en avant leurs revendications qu'elles désiraient voir intégrées dans le dit accord. Pour SUD, nous avons demandé entre autres, comme la loi le permet, que l'accord prenne en compte la notion de pénibilité au travail.

Le 10/10/08, lors de la réunion de négociations, la majorité des organisations syndicales a dénoncé le fait que ces négociations sur un accord GPEC ne se déroulaient pas dans un climat serein en particulier suite à la décision prise par la direction de SPS de vendre l'activité Capteurs et les « rumeurs » grandissantes sur le projet Héraclès (rapprochement SPS/SME). Le principe même d'une GPEC conduit à faciliter voire accélérer la mise en œuvre des décisions du chef d'entreprise, décisions pouvant entraîner la vente ou l'abandon de certaines activités qui ne s'inscriraient plus dans le plan stratégique de l'entreprise. Le projet de cession de l'activité Capteurs illustre cette réalité.

Le 10/12/2008, vous conviez de nouveau toutes les organisations syndicales à une réunion de négociation en y intégrant un projet d'accord. Pour SUD, la proposition d'un projet d'accord est prématurée. Nous avons interrogé votre représentant, M.Lacour, sur la prise en compte des revendications absentes du projet d'accord ainsi que du calendrier à venir. M. Lacour a répondu : « Ces points pourront être abordés lors de la réunion du 10 décembre où vous aurez réponse de la Direction notamment sur la programmation des autres réunions. A ce jour, un certain nombre de revendications ont été intégrées dans ce projet d'accord. »

Aujourd'hui, SUD constate que vous ne respectez pas le principe de négociation. Vous n'apportez aucune garantie sur la prise en compte de toutes les revendications avancées par les organisations syndicales et notamment celle de la pénibilité au travail. De plus, SUD considère qu'il n'est pas possible de continuer à négocier un accord sur la GPEC à SPS sans connaître au préalable les conclusions du droit d'alerte engagé sur la cession de l'activité Capteurs et sans connaître précisément les contours du projet Héraclès. Pour finir, vous ne nous avez pas apporté la garantie que suite à la réunion du 10/12/2008, le projet d'accord GPEC ne sera pas mis à la signature.

Pour ces raisons, SUD ne participera pas à la réunion GPEC du 10 décembre 2008 sans obtenir la garantie de la poursuite des négociations en 2009.

Pour SUD Métaux 33 :  
Les Délégués Syndicaux

M. JOUQUET

FONRA

JF MARZAC